Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 092-219200466-20250708-DEL2025_56-DE

Ville de Malakoff

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **25 juin 2025**

Objet : Approbation du compte de gestion 2024 du budget principal de la Ville

Nombre de membres composant le conseil : **39**		**N° DEL2025_56**
En exercice:	**39**	**Arrivée en Préfecture le :**
Présents:	28	**Publiée le :**
Représentés (ayant donné mandat):	10	**Exécutoire le :**
Absent excusé (sans mandat):	1	

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse - Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé - Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice - Mme Carole Sourigues - M. Loïc Courteille - M. François Thomas - M. Grégory Gutierez - Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - Mme Héla Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles - M. Hugo Poupard - M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

M. Saliou Ba à M. Michel Aouad
Mme Virginie Aprikian à M. Antonio Oliveira
Mme Fatiha Alaudat à Mme Sonia Figuères
M. Michaël Goldberg à Mme Bénédicte Ibos
M. Pascal Brice à M. Loïc Courteille
Mme Julie Muret à M. Nicolas Garcia
Mme Tracy Kitenge à M. Hugo Poupard
M. Aurélien Denaes à M. Dominique Cardot
Mme Fatou Sylla à Mme Vanessa Ghiati
M. Gilles Bresset à M. Roger Pronesti

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 092-219200466-20250708-DEL2025_56-DE

Etaient excusés :
Mme Charlotte Rault

Secrétaire de séance : M. nom en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 092-219200466-20250708-DEL2025_56-DE

Ville de Malakoff

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 juin 2025

Registre des délibérations
Délibération n° DEL2025_56

Objet : Approbation du compte de gestion 2024 du budget principal de la Ville

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.2121-29, L.2121-31, D.2342-1 et suivants ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
Vu la délibération du conseil municipal DEL2023-101 du 20 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal de la ville de Malakoff pour l'exercice 2024 ;
Vu la délibération du conseil municipal DEL2024-52 du 29 mai 2024 relative à l'adoption du budget supplémentaire du budget principal de la ville de Malakoff pour l'exercice 2024 ;
Vu la délibération du conseil municipal DEL2024-97 du 16 octobre 2024 relative à l'approbation de la décision modificative n°1 du budget principal de la ville de Malakoff ;
Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget principal de la ville de Malakoff dressé par le comptable et annexé à la présente délibération ;
Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;

Considérant que le compte de gestion, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis pour le budget principal, est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Considérant l'exécution du budget principal de la ville de Malakoff de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : DÉCLARE que le compte de gestion relatif au budget principal de la ville de Malakoff, dressé pour l'exercice 2024 par le comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Montrouge, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : la délibération est adoptée par 34 voix pour,
1 contre,
M. Stéphane Tauthui

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 092-219200466-20250708-DEL2025_56-DE

3 abstention(s)
Mme Nadia Hammache - Mme Héla Bel Hadj Youssef - M. Anthony Toueilles

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Signé électroniquement par : Sonia FIGUERES
Date de signature : 08/07/2025
Qualité : 1ère -Première Adjointe par délégation de Maire

La Maire,
– Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
– Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr